



Chancellerie d'État  
Office de la communication

Postgasse 68  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 31 633 75 91  
[communication@be.ch](mailto:communication@be.ch)  
[www.be.ch](http://www.be.ch)

Communiqué de la Direction des travaux publics et des transports du 15 novembre 2021

## Campus Bienne : le canton souhaite accélérer la procédure

Le Tribunal fédéral ayant estimé dans un arrêt que la Ville de Bienne n'avait pas la compétence pour mener une procédure d'expropriation, l'ouverture du campus Bienne pourrait être reportée à 2029. Malgré cette nouvelle donne, le canton de Berne met tout en œuvre pour accélérer sa réalisation. Dans l'intervalle, le projet a fait l'objet d'optimisations satisfaisantes. Les économies attendues ont été confirmées.

Concernant la procédure d'expropriation, le Tribunal fédéral s'est prononcé le 7 septembre 2021, à la surprise du canton et de la Ville de Bienne, contre cette dernière en tant que propriétaire du droit de superficie. Le canton se retrouve ainsi face au scénario qu'il avait déjà estimé publiquement être le plus défavorable en mai 2020 et en février 2021. Vu qu'il incombe désormais au canton, et non plus à la Ville de Bienne, de mener la procédure d'expropriation dirigée contre un propriétaire foncier privé, la mise en chantier du Campus Bienne pourrait être reportée jusqu'en 2026, et l'emménagement dans les nouveaux locaux jusqu'en 2029. La décision du Tribunal fédéral entraîne également un report de la réalisation du Campus de Berthoud. La construction du nouveau Lycée technique de Berne (Technische Fachschule Bern) ne pourra être réalisée que lorsque la BFH aura quitté Berthoud pour le Campus Bienne. Les travaux d'agrandissement du gymnase pourront en revanche être poursuivis.

### **Lancement de l'appel d'offres**

Si la procédure d'expropriation peut durer plusieurs années, le canton ne peut attendre aussi longtemps pour agir. Avant même que le Tribunal fédéral ne rende sa décision, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) avait déjà examiné plusieurs options qui permettraient d'accélérer le processus jusqu'au lancement des travaux malgré un arrêt défavorable. L'une d'entre elles prévoit que l'achat des prestations de construction soit effectué indépendamment de la procédure juridique : au lieu d'attendre l'achèvement de la procédure d'expropriation et la procédure d'octroi du permis de construire par une décision ayant force de droit, le canton lancera déjà la phase décisive du nouvel appel d'offres pour le choix de l'entreprise totale au début de l'année 2022.

### **Grande fiabilité des coûts**

Durant cette phase d'appel d'offres, les entreprises totales peuvent proposer d'autres mesures d'optimisation du projet afin de réduire encore davantage les coûts. Sur la base de l'offre de l'entreprise totale choisie, il sera possible de définir les coûts totaux ainsi que les coûts supplémentaires avec précision et selon les conditions du marché. Le canton s'appuiera ensuite sur ce prix du marché pour demander le crédit complémentaire nécessaire au Grand Conseil, qui disposera d'une sécurité optimale en matière de coûts.

Un crédit complémentaire a été demandé en raison du bas niveau des coûts calculés initialement pour la réalisation du Campus Bienne, des estimations qui avaient pourtant été confirmées par de seconds avis. Si les travaux d'optimisation effectués entre mars 2020 et août 2021 ont permis de réaliser des économies substantielles, ces dernières ne sont pas suffisantes pour permettre la réalisation du campus dans le cadre du crédit de réalisation de 233,5 millions de francs approuvé par le Grand Conseil en 2017. Comme cela avait déjà été annoncé en mai 2020, le crédit complémentaire devrait se chiffrer en plusieurs dizaines de millions de francs.

### **Date de lancement des travaux non fixée**

D'ici au début des travaux, il devrait être possible d'accélérer le processus en menant le nouvel appel d'offres et en lançant la procédure politique de demande de crédit complémentaire parallèlement à la procédure d'expropriation et d'octroi du permis de construire. Pour ce qui est de la mise en chantier du Campus Bienne, elle ne pourra démarrer qu'après l'achèvement de la procédure d'expropriation et la délivrance d'un permis de construire valable. Pour le moment, aucune date n'est annoncée.

### **Mise à l'enquête publique du Campus Berne en 2022**

Les enseignements tirés du Campus Bienne ont été appliqués au projet bernois, qui a fait l'objet d'un réexamen approfondi. Des mesures d'optimisation ont permis de réaliser environ 20 millions de francs d'économies. Des surfaces de dégagement ont notamment été réduites au profit de surfaces utiles, ce qui a permis de diminuer la taille du bâtiment indépendant nord. Toutefois, les nouvelles exigences en matière de protection parasismique et d'hygiène de l'eau potable ainsi que les structures plus complexes pour les salles de musique occasionnent des coûts supplémentaires. Ces nouvelles structures sont nécessaires car le futur tracé ferroviaire passera à proximité du campus et les vibrations dues au passage des trains devront être prises en compte.

La demande de permis de construire doit être mise à l'enquête publique au premier semestre 2022. Sachant que le Campus Berne est en lien avec de nombreux projets voisins du ressort de la Ville de Berne et des CFF, sa réalisation dépend également de la mise en œuvre de ces autres projets. Si tout se déroule bien, le Campus Berne pourrait être mis en service en 2027, et non pas en 2026 comme prévu initialement. Ce report est dû à la réévaluation des risques effectuée suite à l'expérience tirée du projet biennois.

## **Note aux rédactions**

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- Christoph Neuhaus, conseiller d'État, directeur des travaux publics et des transports  
au 031 633 31 02,